

L'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie de 1945 à 1983

Après la Seconde Guerre mondiale, les relations entre la France et son ancien empire colonial, devenu Union française, progressent sur des bases plus démocratiques associées à l'autonomie politique. La Nouvelle-Calédonie bénéficie de cette évolution. Les années 1980 pourtant constituent une rupture violente. Comment passe-t-on de l'expérience de l'autonomie, dans le cadre d'une dynamique unitaire, à la revendication indépendantiste kanak socialiste qui conduit à l'insurrection.

1945-1963: une « révolution silencieuse »

Une série de décisions et de lois prises pendant cette période constituent de réelles avancées démocratiques en rupture avec la logique coloniale de subordination, elles initient de nouvelles relations entre la Nouvelle-Calédonie et sa métropole tout en favorisant la vie politique locale et en instaurant de nouveaux liens sociaux.

I- La fin de la deuxième guerre mondiale : un contexte favorable au changement

- La colonisation est remise en cause à l'échelle internationale : la Charte de l'ONU reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la position anticolonialiste des deux Grands renforce les mouvements nationalistes.
- La métropole change d'attitude vis-à-vis de ses colonies, et tient à saluer leur engagement dans la défense de la République, pendant les moments difficiles.
- Pendant la période de la présence américaine, Les habitants ont acquis une grande autonomie dans la gestion des affaires publiques. Ils comptent la conserver. Les Kanak ont vécu à l'heure américaine, d'autres rapports avec les « Blancs » : des salaires plus élevés, une volonté d'intégrer les tribus dans l'économie de guerre...
- **.On assiste depuis l'entre-deux-guerres au réveil kanak.** Il est d'abord démographique. Le nombre de Kanak cesse de décroître et entame une progressive augmentation. Cette évolution est largement compensée par une augmentation plus forte encore des populations européennes, si bien que les Kanak sont de plus en plus minoritaires dans le pays.
Le réveil kanak est aussi économique. Les Kanak débutent une timide intégration dans l'économie moderne grâce, en particulier, à l'expérience café lancée dans les tribus, qui permet aux exploitants de s'ouvrir à l'économie marchande en concurrençant même les exploitations européennes.
- **Dans les années 1950, les premières élites kanak**, formées pour la plupart dans les écoles missionnaires, s'affirment sur la scène politique
- **L'amélioration du réseau routier accompagne l'exode rural et** le brassage de population qui en découle, elle favorise aussi les échanges économiques d'autant plus que la Nouvelle-Calédonie s'ouvre aussi au reste du monde, avec des liaisons aériennes plus régulières.

II- Le bouleversement institutionnel de l'après-guerre

Des dispositions juridiques et institutionnelles mettent fin au régime colonial et à l'inégalité juridique sur laquelle il reposait.

- **1945 : dans la ligne du discours de Brazzaville, le gouvernement provisoire de la République française offre à ses colonies une meilleure reconnaissance et leur permet de faire valoir leurs intérêts.** Ainsi, la Nouvelle-Calédonie élit son premier député, Roger Gervolino.
- **Avec la constitution de 1946, la Nouvelle-Calédonie devient un territoire d'outre-mer, comme ailleurs dans l'ancien empire colonial devenu Union française.** L'article 75 de la constitution, lui donne un « statut particulier tenant compte de ses intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République ». Le gouverneur garde néanmoins des pouvoirs étendus, il faut attendre 1956 pour que le gouvernement concède au territoire une véritable autonomie.
- **La situation des Kanak s'améliore.** En mai 1946 les diverses dispositions du statut de l'indigénat sont supprimées (les sanctions non judiciaires, les restrictions à la liberté de résidence et de travail, le travail forcé, les prestations et les réquisitions ; les limitations à la liberté de circuler).

En 1946 la nouvelle constitution donne aux personnes de statut civil particulier la citoyenneté française. Les anciens combattants, pasteurs, chefs coutumiers et moniteurs d'enseignement reçoivent le droit de vote, ils sont 1 446 sur 9 500 électeurs, ils votent pour la première fois en 1947 pour désigner les commissions municipales et le conseil général. Le droit de vote est accordé aux Kanak par étape, en 1951, ils sont 8 930 électeurs sur 19 761 quand ils votent pour la première fois, et en juillet 1957 ils deviennent enfin électeurs dans les conditions du droit commun. Ils sont alors plus nombreux que les autres électeurs calédoniens. Cette donnée nouvelle change complètement l'échiquier politique local jusqu'alors dominé par les électeurs d'origine européenne.

III- De nouveaux acteurs politiques confèrent à la Nouvelle-Calédonie sa nouvelle personnalité politique.

- **1945-1956 : la construction de nouveaux équilibres politiques**

L'insertion des kanak dans la vie civique est rapidement encadrée par les Églises qui cherchent ainsi à éloigner les nouveaux électeurs des partis d'inspiration marxiste ; en 1946 le parti communiste de Nouvelle-Calédonie est fondé avec Jeanne Tunica y Casas et Florindo Paladini.

Deux associations naissent, l'Union des indigènes calédoniens amis de la liberté dans l'ordre (UICALO) est créée par le père Luneau et Roch Pidjot, elle est d'obédience catholique. Tandis que l'Association des indigènes calédoniens et loyaltiens français (AICLF) est protestante.

En 1953, ces deux associations présentent des listes communes aux élections au Conseil général. La tête de liste sur la côte Ouest est Maurice Lenormand, élu député en 1951, c'est un métropolitain, pharmacien de profession, ancien élève du pasteur Leenhardt et ethnologue, marié à une mélanésienne. Ces listes intitulées « Union Calédonienne » remportent les élections avec une belle majorité de 15 sièges sur 25, face à une droite divisée. Cette victoire permet pour la première fois à des Kanak d'exercer des responsabilités politiques à l'échelle territoriale. Ils sont 9, parmi lesquels on peut citer : Roch Pidjot, petit chef de la Conception, agriculteur, président de l'UICALO ; Kowi Bouillant, grand chef des Poyes à Touho, président de l'AICLF ; Doui Matayo Wetta, infirmier à Ponérihouen ; Mathéo Aripiondi de Ponerihouen, Raphaël Bouanaoué de Bélep, Wendo Elia Tidjine, pasteur à Poum, Luther

Enoka, de la tribu de Tuo à Maré, Jemes Haeweng de la tribu de Dozip à Lifou et Michel Kaouma, petit chef de la tribu de Banoutr, à Ouvéa.

➤ **1956-1963 : la création de l'Union calédonienne et la première expérience d'autonomie interne.**

Sur ces premiers succès, est fondée, les 12 et 13 mai 1956, l'Union Calédonienne, présidée par Maurice Lenormand. Le mouvement s'appuie désormais aussi sur le syndicalisme naissant qui lui apporte un important électorat sur Nouméa, ce qui n'était pas le cas en 1953.

Ce nouveau parti, domine la vie politique calédonienne pendant plus de 20 ans. Il fédère les Calédoniens de toutes origines sur la base d'une politique sociale, d'intégration des Kanak à la vie politique, économique et sociale, et d'autonomie administrative.

L'expérience de l'autonomie. C'est le nouveau mode de gestion du territoire que permet la loi-cadre de 1956. Pensé pour les colonies africaines, le gouvernement décide de l'étendre à la Nouvelle-Calédonie, l'année suivante.

Le conseil général est supprimé et remplacé par une assemblée territoriale, avec une majorité d'élus issus de l'UC. Mais la nouveauté, c'est la création d'un conseil de gouvernement, élu par l'assemblée territoriale avec pouvoir délibératif (il fait des règlements et vote pour ce qui concerne l'exécutif, alors que jusqu'alors le pouvoir exécutif était détenu entièrement par le représentant du gouvernement, à savoir le gouverneur). En outre, chaque ministre du gouvernement local est chef du secteur administratif qui le concerne (il nomme les fonctionnaires qui sont sous sa responsabilité, ce qui n'est pas le cas des membres du gouvernement aujourd'hui). Le vice-président du conseil du gouvernement est l'équivalent d'un premier ministre. Le représentant du gouvernement central n'exerce qu'un contrôle à posteriori.

Cette loi vise à préparer l'Outre-Mer à devenir indépendant, dans la mesure où elle crée un nouveau centre de pouvoir. Elle est pensée pour les territoires français en Afrique, et étendue au Pacifique français.

Mais la gestion des affaires territoriales par l'UC, soulève de vastes protestations orchestrées par la minorité de l'opposition parmi laquelle on trouve Les Indépendants d'Henri Lafleur. Il regroupe autour de lui les entrepreneurs industriels, les grands propriétaires fonciers, les hommes d'affaires, dont ils défendent les intérêts. À côté, Les Républicains sociaux, forment une équipe d'éléments jeunes et nouveaux, tels Georges Chatenay, Tom Hagen, René Hénin, Gaston Morlet, ou encore Bernard Brou. Leur programme social n'est pas si éloigné de celui de l'UC, mais ils s'opposent énergiquement à M. Lenormand, auquel ils reprochent une gouvernance trop partisane et omnipotente. Un coup de force est tenté le 18 juin 1958 par le biais d'une manifestation de « broussards » et de Nouméens dénonçant « la dictature Lenormand ». Cette agitation permet tout de même d'aboutir à la suspension du conseil de gouvernement, certains parlent de putsch. La popularité de M. Lenormand n'est pas pour autant entamée. En 1959, il est élu pour la troisième fois à la députation avec une représentativité écrasante de 67% des voix.

Ces années d'autonomie permettent à l'UC de mettre en œuvre leur ambitieux programme et d'apporter les réformes fondamentales à la modernisation de l'économie et de la société calédonienne, pour inscrire concrètement le pays tout entier, dans un processus d'émancipation. Cette dynamique est pourtant freinée par un retour à la centralisation politique, à partir des années 1960, illustrant les nouveaux axes de la politique gaullienne.

1963- 1983 : retour à la centralisation parisienne, divisions et radicalisation

I-Aux origines profondes de la radicalisation politique

➤ Le contexte international

- Le vaste mouvement de décolonisation est encore d'actualité, même si une grande partie des empires coloniaux ont obtenu leur indépendance. Avec un peu de retard, les années 1960 sont celles des premières **décolonisations** dans le Pacifique.
- En métropole, la contestation monte pour culminer en **mai 1968**, des étudiants calédoniens l'ont vécue et parmi eux de jeunes intellectuels kanak.

➤ La société kanak est de nouveau confrontée à de profondes mutations économiques et sociales liées à la croissance

- La période de croissance économique connaît son paroxysme entre **1969 et 1972, surnommée le « boom »**, elle fait prendre conscience des potentialités du pays : plusieurs sociétés se disputent les gisements. Trois projets d'usines sont annoncés : l'usine COFIMPAC (qui associe un groupement français comprenant le B.R.G.M. donc l'ÉTAT et INCO), prévoit de produire 50 000 tonnes de métal par an à partir de 1973. L'usine Penaroya (née d'un accord entre Amax, société américaine, rivale d'Inco et la française Penaroya associée elle-même à la SLN), annonce une production de 45 000 tonnes à partir de 1975. L'usine de Poum (qui associe la SLN et le géant de l'aluminium et du plomb) table sur une quantité de 40 000 tonnes à partir de 1972. Chez les kanak, cette frénésie inquiète, on se sent dépouillé des richesses du pays. Même si pendant cette période de croissance les efforts d'investissement du FIDES (fond d'investissement et de développement économique et social géré et alimenté par la Nouvelle-Calédonie) sont portés sur le désenclavement des tribus ; les écarts se creusent entre la brousse et Nouméa ; entre les tribus et les villages ; entre les kanak et les Européens.
- **Pour répondre aux besoins de la croissance, le gouvernement encourage une immigration massive, mais les visées politiques sont à peine voilées.** Cette politique est confirmée par une lettre de P. Mesmer, premier ministre, adressée à Xavier Deniau, secrétaire d'état chargé des départements et territoires d'outre-mer. À cet effet, le CIPENC (le comité d'investissement et de promotion de l'emploi en Nouvelle-Calédonie) est créé dans lequel on trouve des représentants de la mairie de Nouméa, de la société Le Nickel, de l'armée de terre. Le comité est à l'origine d'une vaste campagne d'appel à l'immigration dans les journaux, sur les radios ou encore à la télévision.

Entre 1963 et 1976, la population d'origine européenne augmente de 52 %, les habitants issus d'autres origines (asiatique et polynésienne) progressent de 124 %, tandis que le chiffre des Kanak croît de 35 %. En 1976, ils sont de plus en plus minoritaires : le recensement dénombre alors 55 598 kanaks contre 77 635 habitants d'origine européenne et autres.

Les groupes politiques radicalisés s'empresstent de dénoncer cette manœuvre, qu'ils définissent comme un moyen de rendre les Kanak numériquement minoritaires dans leur pays, et d'étouffer ainsi la revendication indépendantiste. Une étude comparative présentée par l'historien Louis-José Barbançon (colloque IRD) démontre clairement l'impact de l'immigration sur l'électorat. Alors que les chiffres des inscrits sur les listes électorales restent relativement stables entre 1962 et 1968, avec moins de 40 000 électeurs (39 013 en 1968) ; aux élections législatives de 1973, ce chiffre est porté à 51 374 personnes. Une augmentation substantielle de 31,7 %. Les chiffres sont encore plus éloquents à Nouméa, où les électeurs inscrits progressent de 54 %, à Dumbéa de 114 %, au Mont Dore de 134 %. Sur la côte Est et aux Îles Loyauté, les taux de croissance sont plus modestes, alors que l'essentiel de l'électorat est d'origine kanak, (14 % pour la première circonscription et 12 % pour la seconde).

- **Et puis après le « Boom » vient la crise et le désenchantement (dès 1973).** Elle plonge durablement l'intérieur et les îles en particulier, dans le chômage ou le sous-emploi ; beaucoup de broussards font alors le constat amer d'une époque révolue, qui n'a profité qu'à un petit nombre de sociétés minières, industrielles et commerciales, laissant pourtant dernières elles des tribus et des villages déstabilisés (les gens se sont détournés par exemple du travail de la terre) et un environnement dégradé pour longtemps.

II-Le retour à la centralisation

- **Dans un premier temps le passage à la Vème République en 1958 ne change pas l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1963.** La nouvelle constitution prévoit que les territoires d'outre-mer peuvent choisir de conserver ce statut ou devenir départements d'outre-mer ou États membres de la Communauté. L'UC, de nouveau majoritaire à l'assemblée territoriale, fait voter celle-ci en faveur du maintien du statut de TOM, avec les assurances gouvernementales de conserver l'autonomie locale. Et pourtant les relations entre la majorité électorale en Nouvelle-Calédonie et le gouvernement central à Paris se tendent et se détériorent ; Maurice Lenormand, affaibli personnellement, doit aussi faire face à la dissidence dans son mouvement qui s'ouvre sur une radicalisation d'une frange kanak représentative.

- **Le représentant du gouvernement central en Nouvelle-Calédonie, le gouverneur Péchoux s'oppose à plusieurs reprises à M. Lenormand, leurs rapports deviennent nettement hostiles.** Péchoux a pour mission de limiter les compétences du conseil de gouvernement. Il reprend l'autorité sur la fonction publique, l'information, les pouvoirs de police sont retirés au gouvernement, qui tente à l'époque de mettre en place une police rurale. Il obtient de Paris le vote de l'incompatibilité des fonctions de membre du Parlement et de vice président du Conseil de Gouvernement local. M. Lenormand choisit son mandat national, Michel Kauma le remplace à la vice-présidence du gouvernement local.
- **Le gouvernement prend plusieurs mesures réduisant l'autonomie.**
 - Le 21 novembre 1963, la loi Jacquinot, supprime les ministres en Nouvelle-Calédonie, contre l'avis de l'assemblée locale. Le haut-commissaire de la République reprend l'essentiel de l'exécutif sous sa seule responsabilité. Cette disposition constitue une réforme statutaire qui confirme la volonté du gouvernement français d'abandonner toute idée d'autonomie interne.
 - La France doit conserver sa tutelle sur les territoires français du Pacifique au moment où la volonté du président de Gaulle les met au centre de sa politique de défense nationale. En 1963, la Polynésie française devient un site d'expérimentations nucléaires. Depuis 1954 un rapport d'enquête dressé par deux sénateurs, insiste sur les potentialités économiques de la Nouvelle-Calédonie, elles ne font que se confirmer dans cette période de croissance qui culmine entre 1969 et 1972 par le « boom » du nickel. Il ne faut pas prendre le risque de perdre ce territoire.
 - **En 1965 la responsabilité de l'enseignement** du second degré est transférée à l'État.
 - **En 1969 les lois Billotte**, réduisent les compétences du territoire en matière de gestion du domaine minier et généralisent les communes d'État, échappant ainsi au contrôle des autorités territoriales, tout en renforçant l'implantation locale de l'administration d'État par la création des subdivisions administratives, sur le modèle des sous-préfectures.

À l'assemblée territoriale, une certaine unanimité se dégage contre ces changements statutaires, même le parti le plus conservateur dénonce par la voix de son représentant, H. Lafleur, « les lois scélérates ».

La population, peu et mal informée de ces dernières modifications statutaires, réagit peu.

Il faut ajouter aussi que dans cette période économiquement faste un véritable climat de « ruée vers l'ouest » s'installe dans le pays qui éloigne les Calédoniens des affaires politiques, plus préoccupés par les fruits du « boom » du nickel.

III- Les premières conséquences de la reprise en main

- **Le parti majoritaire doit essuyer ses premières crises**
 - Aux élections sénatoriales de 1959, Henri Lafleur regagne son poste à Armand Ohlen représentant l'UC.
 - La popularité de M. Lenormand s'érode : alors qu'il est réélu député en mai 1959 avec 67 % des voix ; aux législatives de 1962, il ne remporte que 56 % des voix. Jusqu'en 1971 c'est la « traversée du désert » pour M.

Lenormand ; au moment même où d'autres veulent reprendre en main le parti, ils se nomment J. Lèques, R. Frouin, R. Nagle, J.P. Aifa ou Meyer.

- Cependant l'UC revient aux élections territoriales de 1967 avec 22 élus sur 35, elle atteint alors son apogée avant de connaître deux scissions :
- Le départ de Yann Celene Ureguei en 1970, affaiblit plus sensiblement le parti en milieu kanak. En créant l'Union Multiraciale, il enlève à l'UC 6 élus. En 1972, il a déjà 5 élus à l'assemblée, avec des listes présentées dans toutes les circonscriptions.
- Sur des bases politiques à l'opposé de celles de l'Union Multiraciale, R. Nagle, Jean Lèques, Robert Frouin, Armand Ohlen suivent en 1971 et créent le Mouvement Libéral Calédonien (MLC), qui obtiendra 5 sièges aux élections territoriales de 1972.

➤ **Une nouvelle génération d'intellectuels contestataires et persuasifs s'engage dans la revendication indépendantiste**

- Influencés directement par les mouvements de contestations de mai 1968 en France, de jeunes kanak fondent les « **Foulards rouges** », en juillet 1969, autour de Nidoish Naisseline, grand chef de Maré, diplômé de sociologie à Paris en 1968. Quelques Européens les rejoignent, tels Max Chivot ou encore Jean-Paul Caillard. En 1972, après un incident avec un sous-préfet, Nidoish Naisseline reste six mois en prison. En 1974 est créé « **le groupe 1878** ». Il manifeste contre le défilé militaire qui commémore traditionnellement la prise de possession, le 24 septembre. Ses dirigeants, MM. Elie Poigoune, Henri Bailly ou encore Dewe Gorode, sont condamnés. Plusieurs mouvements radicaux naissent à cette époque. Cette jeunesse contestataire pose la question de la place des Kanak dans les mutations économiques et sociales du pays. Ces nouveaux mouvements dénoncent les inégalités entre les Kanak et les Européens, en faisant le constat d'une redistribution insuffisante et inéquitable des fruits de la croissance, vers les tribus et la population autochtone.
- Ils posent ainsi et pour la première fois la question de « l'indépendance canaque », qu'ils appellent de leurs vœux car ils y voient une libération du peuple kanak. Ils estiment que la Nouvelle-Calédonie est toujours dans une situation de dépendance coloniale
- **Dans la foulée, de nouveaux partis politiques** naissent, il s'agit principalement du Front Uni de Libération Kanak (le FULK) ; l'Union Progressiste Mélanésienne en 1974 (UPM) ces deux derniers issus de l'Union multiraciale. Plus tard, en 1976 est créé le Parti de Libération Kanak (le PALIKA). Ils se revendiquent tous de la cause **nationaliste** ; celle-ci est indissolublement liée à la revendication foncière, et à

l'affirmation de l'identité kanak ; elle doit conduire la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance.

- **Au sein de l'UC, une nouvelle génération de militants plus marqués à gauche et plus radicaux, s'affirme.** Il s'agit par exemple de Jean-Marie Tjibaou, Eloi Machoro, François Burk, Léopold Jorédié, Yeiwéné Yeiwéné... Ils veulent donner au parti un nouvel élan

IV-1975-1978: l'affirmation de la cause indépendantiste et ses réponses

- **L'année 1975 est sûrement le moment fondateur de la revendication indépendantiste.**
 - En juin 1975, à La Conception, une quarantaine de responsables de mouvements indépendantistes se réunissent dans **le comité de coordination pour l'indépendance. Dans la « déclaration de la Conception » qu'ils élaborent, ils lancent officiellement le début de la lutte pour l'accession du peuple kanak à la souveraineté.**
 - En septembre 1975, s'ouvre à Nouméa le festival Mélanésia 2000. Il se prépare d'ailleurs depuis plusieurs mois. Voulu et organisé par J.M. Tjibaou et Jacques Iekawé, il participe au réveil identitaire. Il se déroule à Nouméa et réunit des délégations de tout le pays venues présenter avec beaucoup de conviction leurs spécificités culturelles. La revendication politique de l'indépendance rejoint l'affirmation identitaire.
- **Les annonces de l'année 1975 débouchent sur un bouleversement de l'échiquier politique calédonien.**
 - **En juin 1977, au congrès de Bourail,** l'Union calédonienne, valide la motion de l'indépendance et propose de subordonner le droit de vote à 10 ans de présence sur le territoire. L'UC prend un virage décisif et change alors de rhétorique, la devise « deux couleurs mais un seul peuple » est remplacée par la suivante « Un peuple n'a que ce pour quoi il se bat ». En s'assimilant à la dynamique du front indépendantiste elle devient : « indépendance kanak socialiste »
 - **Cette décision a pour conséquence le départ de plusieurs personnalités du parti.**
Restés fidèles à l'esprit de la première devise de l'UC « deux couleurs, un seul peuple ». J.P. Aïfa fonde UNC (Union nouvelle calédonienne) qui devient en 1979 la FNSC (fédération pour la nouvelle société calédonienne) quand d'autres mouvements le rejoignent, celui de G. Morlet le gaulliste, ou encore le parti républicain de M. Cherrier. Tandis que d'autres Calédoniens, de toutes origines fondent le RPC (Rassemblement pour la Nouvelle-Calédonie), autour de J. Lafleur, député du territoire et R. Laroque, maire de Nouméa. Ce parti présente un programme très rassembleur, sur la base du respect de la personnalité calédonienne, établie sur sa pluriethnicité ; il appelle aussi au progrès économique et social, dans le cadre de la République française. Il combat l'idée d'indépendance, tout en militant pour une large décentralisation administrative en faveur des institutions calédoniennes. Il devient rapidement le premier parti calédonien, sans pouvoir néanmoins gouverner seul.

➤ **Les réponses du gouvernement central : deux nouveaux statuts**

- **le 28 décembre 1976, Olivier Stirn**, secrétaire d'ÉTAT chargé de l'outre-mer (dans le gouvernement Chirac) fait voter une nouvelle loi statutaire, elle rend un peu de pouvoir au conseil de gouvernement sans pour autant revenir à la loi Defferre. À mi-chemin entre le décret de 1957 et la loi de 1963, le nouveau statut est dénoncé par les indépendantistes, une délégation conduite par Yann Céléné Ureguei se déplace à Paris pour le faire savoir, au président qui ne les reçoit pas. Les deux Conseils de Gouvernement élus à la proportionnelle sous ce statut fonctionnent difficilement.
- **En 1978 Paul Dijoud**, successeur d'Olivier Stirn, présente un plan très ambitieux de développement économique et social qui prévoit entre autres, une réforme foncière permettant de racheter les terres aux Européens pour les attribuer aux Mélanésiens. Bien que peu favorables à cette dernière réforme, le RPCR et les centristes acceptent le nouveau statut, les indépendantistes (l'UC) s'abstiennent, la question de l'indépendance n'étant pas suffisamment prise en considération par le gouvernement. La même année est créé un deuxième siège de député à l'assemblée nationale (J. Lafleur est élu et Roch Pidjot de l'UC est réélu).

Ce dernier statut ne désamorce pas la crise politique, la Nouvelle-Calédonie s'oriente vers une rupture majeure de son histoire.

V-La marche vers l'insurrection généralisée (1979-1983)

- **En 1979** les mouvements indépendantistes se structurent autour du **Front Indépendantiste** (qui fait suite au comité de coordination pour l'indépendance canaque qui avait vu le jour en juin 1975). Ce regroupement des forces s'explique aussi par les nouvelles règles électorales fixées pour les élections territoriales de la même année portant à 7.5 % des suffrages la barre pour participer à la distribution des sièges à l'assemblée territoriale. Les partis doivent s'unir. Aux élections du 1^{er} juillet 1979, le front indépendantiste recueille 34 % des voix (14 sièges), tandis que les partis hostiles à l'indépendance sont majoritaires : le RPCR de Jacques Lafleur (né en 1978, à la suite du passage de J. Chirac, président du RPR en France, et rejoint par le mouvement libéral calédonien de J. Lèques) et la FNSC (fédération pour une nouvelle société calédonienne) obtiennent respectivement 40 % des voix (15 sièges) et 18 % des voix (7 sièges).

Les historiens de la période, comme O. Houdan, concluent qu'on fait alors le choix de créer **deux camps antinomiques**. C'est aussi la personnalité du pays qui échoue : la société calédonienne ne tarde pas à emprunter les pas du modèle politique qui se dessine ; aux fractures sociales s'ajoutent le clivage ethno-politique, ils finissent de détruire le grand projet de l'UC, « deux couleurs, un seul peuple ».

- **En 1981, en France métropolitaine, une nouvelle majorité de gauche** s'installe au pouvoir. Les indépendantistes qui reçoivent un soutien du parti socialiste y voient une opportunité d'accéder à l'indépendance plus rapidement. Pour les mêmes raisons l'arrivée de la gauche est redoutée par l'autre camp. Quatre mois après l'élection de François Mitterrand, la situation se tend brusquement : le secrétaire général de l'UC, Pierre

Declercq, est assassiné en septembre 1981, l'affaire ne sera jamais élucidée. S'ensuivent des barrages routiers, des actes de vandalisme et des coups de feu. Eloi Machoro, isole Canala et oblige les gendarmes à se replier dans leurs cantonnements. C'est aussi dans la gendarmerie que les broussards isolés qui craignent pour leur sécurité se réfugient.

➤ **Localement, des forces politiques centristes tentent d'enrayer la logique de la radicalisation et de la violence en proposant une nouvelle majorité au conseil de gouvernement avec les indépendantistes.**

- Au début des années 1980, une nouvelle donne politique s'ouvre en Nouvelle-Calédonie avec un parti centriste, **la FNSC (Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne)**, fondée en 1979. Elle regroupe des dissidents de l'UC, comme Jean-Pierre Aïfa, président du parti ; des personnalités gaullistes, comme G. Morlet ; ou UDF comme Lionel Cherrier et Stanley Camerlynck. Avec 7 sièges, aux élections territoriales de juillet 1979, elle participe au Conseil de gouvernement en s'alliant au RPCR. Mais rapidement, la FNSC se rend compte que ses alliés ne veulent pas s'engager dans les réformes économiques et sociales pour lesquelles ils avaient décidé de rentrer au gouvernement.
- Après avoir voté avec le Front indépendantiste l'impôt sur le revenu en janvier 1982, la FNSC entreprend de négocier avec J.M. Tjibaou la formation d'un conseil de gouvernement commun. En juin 1982, naît ainsi, le gouvernement Tjibaou, par la volonté partagée de Caldoches et de Kanak indépendantistes (regroupés à l'époque dans le Front Indépendantiste, créé en 1979), de gérer ensemble le pays, dans un vaste programme de réformes. Il dure 2 ans. Parmi les réalisations de ce gouvernement, on peut citer : le redressement budgétaire qui devient excédentaire, la baisse de l'inflation, la création de la compagnie aérienne Aircal international, la nomination de Yeiwéné Yeiwéné comme PDG d'Aircal local ; l'intégration de la clinique de Magenta dans le centre hospitalier territorial, et permet ainsi son accès à toutes les femmes du territoire. Tandis que d'autres réformes essentielles ne peuvent pas voir le jour, tant elles soulèvent d'opposition dans la droite. Il est question du relèvement des allocations familiales pour les revenus les plus modestes, la couverture sociale généralisée, l'intégration des langues kanak à l'école. Pour toutes celles-ci il faudra attendre encore 20 ans. Tout comme la création des provinces et d'un deuxième pôle de développement au nord de la Nouvelle-Calédonie destiné à favoriser le rééquilibrage. Les accords Matignon, en 1988, donneront à ses réformes un nouvel écho.

L'expérience du gouvernement Tjibaou ne permet pas non plus d'enrayer la violence. En janvier 1983, deux gendarmes mobiles sont tués dans la région de La Foa au cours d'une opération destinée à lever un barrage dressé par les tribus de Koindé et Ouipoint dans le cadre d'une revendication environnementale. À Nouméa les manifestations se multiplient. Après le meurtre d'un mélanésien à Voh, un hameau de broussards est attaqué et détruit.

➤ **La gauche au pouvoir tente une dernière solution politique, mais elle ne répond pas aux espoirs nourris par les indépendantistes qui s'engagent plus en avant dans la lutte nationaliste**

- Le gouvernement socialiste, représenté par le secrétaire d'État à l'Outre-mer, **Georges Lemoine**, décide de s'appuyer sur cette troisième voie pour réunir les décideurs calédoniens à Nainville-Les-Roches (Essonne), en juillet 1983. Il espère enrayer le climat de violence qui agite déjà la Nouvelle-Calédonie, mais aussi s'appuyer sur un accord politique pour faire accepter son nouveau statut qu'il prépare de manière unilatérale. La « table ronde » regroupe les parlementaires calédoniens, le Vice-président du Conseil de Gouvernement, le président de l'Assemblée territoriale, le FI représenté par des élus de l'UC mandatés par les autres composantes qui ne se sont pas déplacées, du RPCR, de la FNSC, ainsi que du conseil des grands Chefs coutumiers.
La FNSC et la délégation du front indépendantiste adoptent la déclaration de Nainville-les-Roches publiée le 12 juillet 1983. La table ronde remplit ces objectifs immédiats : dans un climat dépassionné, le dialogue s'est instauré entre les participants, sur des sujets pourtant brûlants, comme la légitimité des non Kanaks, celle des premiers occupants, le droit à l'autodétermination ...

Si les observateurs et les historiens s'entendent pour reconnaître la dimension historique de la déclaration, celle-ci n'a pourtant pas permis d'inverser la situation qui s'oriente vers l'insurrection générale.

- En effet le front indépendantiste s'est fixé l'objectif de conduire le pays vers l'indépendance dans les plus proches délais. L'UC par exemple, a affirmé, lors de son congrès de novembre 1982, sa volonté de proclamer l'indépendance le 24 septembre 1984, date anniversaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France. Le député Roch Pidjot dépose, le 3 mai 1984, une proposition de loi (n°2089) dans laquelle le FI fixe la date de l'indépendance au 24 septembre 1985, et propose une réforme électorale limitant le droit de vote pour les élections territoriales aux Calédoniens ayant au moins un de leurs deux parents nés en Nouvelle-Calédonie.
- Le nouveau statut de large autonomie (statut Lemoine) établi de manière unilatérale par le gouvernement ne lui donne pas ces garanties, il est rejeté par le FI mais aussi par toutes les autres composantes de l'assemblée territoriale (trente-deux des trente-quatre conseillers territoriaux). Il est pourtant maintenu et défini par la loi du 6 septembre 1984 et appliqué. Le FI se transforme en Front de Libération Kanak Socialiste (FLNKS) au congrès du FI qui se tient du 22 au 24 septembre 1984 à Ducos. Un pas décisif est franchi, les indépendantistes ne reviendront jamais en arrière. En effet, le FLNKS, n'est plus seulement une entente à finalité électorale. Il est devenu l'organe politique d'un vaste mouvement de lutte nationaliste et à ce titre il forme le gouvernement provisoire de Kanaky présidé par J.M. Tjibaou, avec Eloi Machoro comme ministre de la sécurité et Yann Célény Ureigei aux relations extérieures.

En 1984, le constat est amer. Le projet politique et sociétal défini dans les années 1950 et porté par une dynamique unitaire dépassant les clivages ethniques a échoué, du moins provisoirement. Dans les

heures les plus sombres que s'apprête à vivre la Nouvelle-Calédonie, il en restera « quelque chose », difficile à définir par les historiens, mieux connu des ethnologues et sociologues. Il reste ancré dans les mémoires, intimement lié à la personne. Au-delà des débordements de violences, c'est sans doute ce « quelque chose », ce sentiment d'appartenance partagée, qui a accompagné la volonté de chacun des deux camps, de convaincre l'autre, de laisser une porte ouverte à la négociation et de sortir de l'impasse.

Cynthia Debien-Vanmaï

Bibliographies et sources

Frédéric Angleviel, *Brève histoire politique de la Nouvelle-Calédonie contemporaine (1945-2005)*, publication du groupe de recherche en histoire océanienne contemporaine (GRHOC), Nouméa, 2006, 314 P.

Louis-José Barbançon, *Il y a 25 ans : le gouvernement Tjibaou (18 juin 1982- 18 novembre 1984)*, cahiers des conférences de l'A.D.C.K., Nouméa, 2008.

Alban Bensa, *La Nouvelle-Calédonie vers l'émancipation*, Découvertes Gallimard Histoire, Evreux, 2002.

Bernard Brou, *1945-1977, 30 ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Société des études historiques de Nouvelle-Calédonie, n°31, Nouméa, 1982.

Daniel Dommel, *La crise calédonienne. Rémission ou guérison ?*, L'Harmattan, Paris, 1993.

Alain Christnacht, *La Nouvelle-Calédonie*, Notes et documentaires, n° 5184-85, La documentation française, Paris, 2004.

L'histoire du pays kanak, édition IKS, numéro spécial de *l'Avenir Calédonien* n°894.

Ismet Kurtovitch, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie (1940-1953)*, Septentrion, Presses universitaires, 2003, pp 89-92.

Jean Le Borgne, *La Nouvelle-Calédonie, 1945-1968, la confiance trahie*, L'Harmattan, 2005.

Jean-Marc Regnault (sous la direction de), *François Mitterrand et les territoires français (1981-1988)*, Les Indes Savantes, Paris, 2003.

Travaux non publiés d'Olivier Houdan, doctorant. Conférence donnée dans les locaux du vice-rectorat en avril 2008, lors d'un stage inscrit au PAF.

Travaux non publiés de Luc Steinmetz diffusés lors d'un stage qui s'est tenu au vice-rectorat en avril 2008.

Documents d'accompagnement

Document 1 : discours du député, Maurice Lenormand, lors d'une cérémonie célébrant le centenaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France

Les représentants du territoire : Député, Sénateur et Conseiller de l'Union française, les Conseillers généraux, les Maires, les grands chefs autochtones, unanimes ;

En l'année 1953, année commémorative de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances par la France et année de la célébration du Centenaire de la présence française dans le territoire ;

Au nom des populations qu'ils représentent et convaincus qu'ils interprètent le vœu et la pensée profonde de ces populations ;

Proclament solennellement que la Nouvelle-Calédonie et Dépendances est et restera française par un aveu perpétuel et irrévocable de ses habitants ;

Que, par delà des mers, elle se considère comme terre française et partie de la France au même titre que les provinces qui ont formé la Métropole ;

Que les liens qui l'attachent à la Mère Patrie sont les liens indissolubles que constituent la communauté de langue, de culture, de civilisation, d'institutions, d'histoire et d'origine d'une partie de sa population, l'adhésion du cœur et de l'esprit de l'autre partie, l'amour commun de la grande Patrie française, le même désir de vivre en commun et de jouir d'une commune organisation, le même culte du souvenir ;

Que ses habitants se refusent à toute autre communauté que celle de l'Union française ;

Au nom de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, les élus et la population du territoire adressent à leurs compatriotes de la Métropole leur salut fraternel, à tous les peuples de l'Union française leur message d'amitié et de solidarité et réaffirment leurs sentiments d'attachement indéfectible à la Mère Patrie et leur amour inaltérable de la France.

M. Lenormand

Source : *déclaration lue le 24 septembre 1953, en présence du Ministre de la France d'outre-mer, devant le Monument du Centenaire, par le Député du Territoire cité dans Bernard Brou, 1945-1977, 30 ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie, Société des études historiques, N°31.*

Commentaire : M. Lenormand a été élu député en juillet 1951 avec 38 % des voix. La majorité des suffrages mélanésiens se sont reportés sur son nom après que les deux associations confessionnelles, l'Union des Indigènes Calédoniens amis de la Liberté dans l'Ordre, et l'Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français, lui ont demandé de se présenter et de les représenter. À l'Assemblée nationale, M. Lenormand rejoint le groupe des Indépendants d'Outre-Mer, conduit par le député sénégalais, Léopold Sédar Senghor. À la date du texte, son mouvement, l'Union Calédonienne, a aussi remporté les élections territoriales du 8 février 1953. Au Conseil général, la liste qu'il conduit totalisent 14 élus sur 25. Tandis qu'il défend l'option de l'autonomie politique, il est remarquable qu'il reste attaché aux liens avec la France. Cette option est de nouveau confirmée en 1958 lors du référendum sur la nouvelle constitution (informations reprises dans un document transmis par O. Houdan, doctorant en histoire).

Document 2 : composition du conseil Général issu des élections du 8 février 1953 (25 Conseillers)

Groupe de l'Union calédonienne dirigé par M. le Député Lenormand : 13 membres

4 Européens : MM. Lenormand (Député, pharmacien), Berges (président du Conseil général, membre de l'Assemblée de l'Union Française, Colon), Caron (Colon) Eschembrenner (colon) ;

9 Autochtones : M. Pidjot (petit chef, président de l'Union catholique des Indigènes), Bouanaoué (infirmier), Enoka (pasteur) Bouillant (grand chef, président de l'Association protestante des Indigènes), Haeweng (commerçant), Tidjine (pasteur), Aripoini, Kauma (type du notable évolué qui devrait d'abord être choisi comme conseiller à l'Assemblée de l'Union Française), Doui Matayo (infirmier).

Groupe de l'Union dirigé par M. Bonneaud

Huit membres aux élections du 8 février 1953, réduits à sept depuis l'élection partielle du 12 septembre 1954.

MM. Bonneaud (directeur général des établissements Ballande), Chalier (directeur de l'Unelco, associé avec Pentecost dans des entreprises commerciales et minières), de Saint-Quentin (petit industriel), Parazols (agent en douane), Hagen (commerçant), Solier (avocat), Legras (imprimeur-journaliste, « le Bulletin du Commerce »).

5 Conseillers non rattachés aux groupes précédents et qui sont :

MM. Daly (sous-directeur Maison Barrau) et Deruelle (petit commerçant et transporteur)

Le docteur Tivollier (docteur de l'Administration) qui vote régulièrement avec le groupe Lenormand.

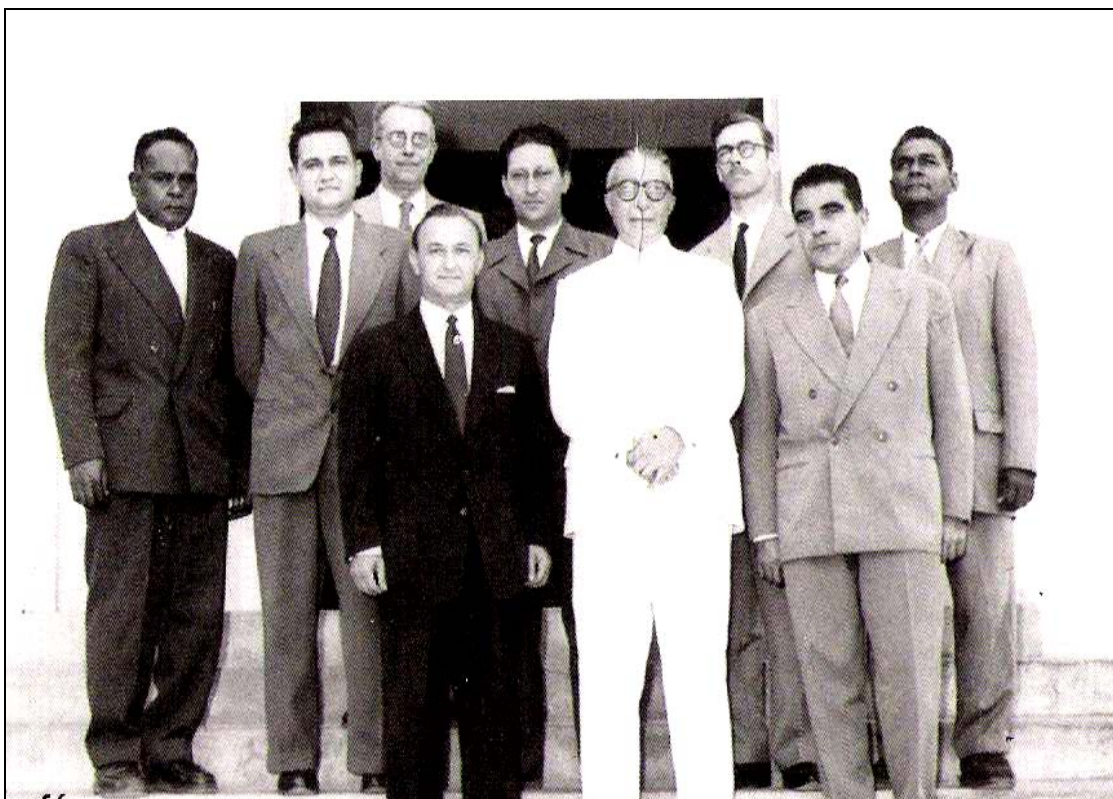
M. Newland (colon), élu sur la liste Lenormand, de qui il s'est séparé depuis et qui se joindra vraisemblablement à MM. Daly et Deruelle.

M. Ohlen (fonctionnaire local du service radioélectrique) présenté par les syndicats et élu le 12 septembre 1954 contre un candidat patronné par M. Bonneaud et ses amis.

Commentaire : depuis le 27 octobre 1946, la Nouvelle-Calédonie est devenue un TOM, doté d'une autonomie fiscale. Un nouveau statut juridique est alors défini par la nouvelle constitution. Le Conseil général est l'assemblée délibérante du territoire, composée de 25 membres élus au suffrage universel, avec deux collèges électoraux distincts jusqu'en 1957, qui tendent à réduire la prépondérance démographique de la population Kanak. Il vote le budget et les impôts. Il peut être dissout. Le pouvoir exécutif est entièrement entre les mains du gouverneur qui prend des arrêtés gubernatoriaux. Il est en charge de la défense, de l'ordre public. Il exécute les décisions de l'ÉTAT. Il est le chef de l'administration territoriale. Il prépare et exécute les délibérations du conseil général. Il est assisté par un Conseil privé consultatif. La décentralisation locale est limitée, il n'existe pas encore de commune, excepté à Nouméa. Ailleurs on trouve des commissions municipales et des commissions régionales. (voir L. Steinmetz, site des professeurs d'histoire-géographie)

Dans ce document on peut mettre l'accent sur l'entrée des Kanak dans la vie politique grâce à l'extension du suffrage universel qui est encore partiel jusqu'en 1957. On voit nettement se distinguer, à la suite des élections, deux camps : celui de l'UC qui s'appuie sur une base plus populaire, de colons et de Kanak ; tandis que le groupe de M. Bonneaud représente le monde des affaires. Un centre se dégage aussi.

Document 3 : le Conseil de Gouvernement, premier exécutif néo-calédonien, élu le 6 octobre 1957



Source: cliché, Michel Gérard, 1957

De gauche à droite : **Doui Matayo Wetta** (Ministre de l'économie rurale), **Jean-Louis Hénin** (Ministre des mines, des industries et de la métallurgie), **Marc Tivollier** (Ministre de l'intérieur et de la fonction publique), **Maurice Lenormand** (Vice-président), **Michel Lambert** (Ministre des travaux publics, des communications et des transports), **Aimé-Louis Grimald** (président du conseil de gouvernement, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie), **Jean Leborgne** (Ministre de l'enseignement, de la jeunesse et des sports), **Daniel Laborde** (Ministre des finances, des affaires économiques et du plan), et **Roch Pidjot** (Ministre des relations publiques, de l'information et de l'éducation de base).

D'après les informations fournies par O. Houdan dans un document, *discours prononcé le 29 octobre 1957, devant l'Assemblée Territoriale, par Maurice Lenormand, vice-président du Conseil de Gouvernement pour la présentation du premier Conseil de Gouvernement.*

Commentaire : les sept ministres sont tous issus de l'UC disposant alors d'une confortable majorité. L'année 1957 constitue un tournant dans l'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie. Elle bénéficie, pour la première fois de son histoire, d'une large autonomie. Depuis la publication locale des décrets d'application de la loi-cadre Defferre, en juillet 1957, 47 domaines de compétences sont transférés à la

Nouvelle-Calédonie. Pour la première fois un exécutif local est institué, le Conseil de gouvernement. Celui-ci est élu par l'Assemblée territoriale au scrutin majoritaire, présidé par le Chef du territoire et composé d'un Vice-président élu et de 5 à 7 ministres responsables d'un ou de plusieurs services administratifs. L'Assemblée Territoriale est élargie à 35 membres élus pour 5 ans au suffrage universel avec une représentation à la proportionnelle.

Cette autonomie renforce le poids de l'UC dans les destins de la Nouvelle-Calédonie. Elle lui confère toute la latitude d'action indispensable, à la mise en œuvre du vaste programme économique et social, de modernisation du pays. On quitte alors les logiques coloniales qui prévalaient jusqu'à présent, dans la gestion des affaires publiques.

Document 4 : des réformes essentielles à la modernisation de la société calédonienne dans les années 1950

Aide sociale	Domaine sanitaire	Domaine agricole	Législation du Travail	Domaine scolaire
<ul style="list-style-type: none"> - allocations familiales aux agriculteurs, aux Mélanésiens salariés. - pension aux personnes âgées de plus de 65 ans, économiquement faibles. - aide aux petits mineurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - construction de dispensaires - création de nouveaux services à l'hôpital développement de la médecine du travail et de la médecine préventive - dépistage de la lèpre, tuberculose - lutte contre l'alcoolisme - extension des consultations pré et postnatales gratuites. 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'une caisse d'assurances contre les calamités agricoles. - création d'une caisse pour le rachat des terres et l'agrandissement des réserves. - caisses de stabilisation des prix du café et du coprah et octroi de primes à la plantation pour ces deux cultures. - exonération, pour les petits colons, de l'impôt foncier sur les propriétés inférieures à 50 ha. - Plan de 5 ans pour le défrichage et la mise en culture ou en pâturage de 10 500 ha - Plan de 5 ans pour la plantation de 10 000 cocotiers 	<ul style="list-style-type: none"> - promulgation du Code du Travail. - octroi aux travailleurs de 3 semaines de congés payés. - création d'un office de la main d'œuvre. - création d'un tribunal du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - subvention complémentaire à l'enseignement privé. - financement d'œuvres parascolaires de l'enseignement public. - attribution de bourses aux enfants en âge scolaire - construction, en brousse, d'écoles et d'internats.

		aux îles et au nord-est de la Grande Terre.		
--	--	---	--	--

Source : tableau réalisé par Cécile Tidjine, d'après Jean Le Borgne, *Nouvelle-Calédonie 1945-1968, la confiance trahie*, L'Harmattan, 2007, pp 54-55.

Commentaire : l'ensemble de ces réformes montrent à quel point le territoire cumulait jusqu'alors les retards. Elles répondent aussi à l'électorat de l'UC, essentiellement constitué de Calédoniens d'origine ouvrière ou de petits exploitants agricoles résidant en brousse. Il faut ajouter à ce tableau, les travaux de routes qui ont permis de désenclaver les tribus. Ces chantiers sont portés par un grand enthousiasme parmi la population mélanésienne, qui n'hésite pas à se présenter comme main-d'œuvre bénévole pour hâter les travaux. Ces réformes sont rendues possible par la volonté d'une nouvelle classe politique plus soucieuse de l'intérêt général, mais aussi par la loi cadre de 1956 qui transfère plusieurs compétences à un conseil de gouvernement élu par l'assemblée territoriale, alors que jusqu'ici elles étaient exercées par le gouverneur. Les grands travaux d'infrastructures publiques sont en partie financés par le FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social) qui est, selon le Dictionnaire de la colonisation française, sous la direction de Claude Liauzou, « né de l'idée de faire contribuer financièrement la France métropolitaine au développement des colonies, considérées comme économiquement arriérées. Cette démarche est en rupture avec le principe bien établi d'autonomie financière des colonies, chaque territoire étant tenu de couvrir ses dépenses en puisant dans ses propres ressources. » Le FIDES est conçu comme la première aide au développement. Par ailleurs le budget de la Nouvelle-Calédonie se gonfle, grâce à une bonne santé économique. Il est principalement alimenté par les impôts et les taxes, la subvention de l'État représente alors à peine 7 % des recettes. Enfin, le Conseil de Gouvernement donne son accord en 1955 pour la création d'un organisme de crédit calédonien (la société de crédit de la Nouvelle-Calédonie, qui deviendra la SICNC), c'est un levier économique supplémentaire.

Document 5 : deux sénateurs enquêtent sur la Nouvelle-Calédonie en 1954

Considérant que la puissance publique sera en tout état de cause appelée à intervenir dans les projets élaborés par la Société « le Nickel » tout d'abord en participant à la Société d'Économie mixte de la Yaté, et peut-être en apportant sa garantie à des emprunts que la Société « Le Nickel » sera amenée à lancer pour la modernisation de ses installations de Doniambo et du Havre si les banques pressenties et le public venaient à boudier ces emprunts ;

Considérant la nécessité de fixer et de cristalliser à un niveau maximum les taxes sur les exportations de matières premières et produits élaborés à destination de la Métropole pour éviter que toute amélioration du prix de revient des métaux lourds en Nouvelle-Calédonie ne soit compensée par une élévation des taxes que la Métropole devrait compenser par des subventions ;

Considérant que les projets de barrage et de Centrale sur la Yaté sont techniquement au point et indispensables pour doter la Nouvelle-Calédonie de ressources énergétiques qui lui manquent ;

Considérant le climat moral de la Nouvelle-Calédonie, les antagonismes apparents, les cascades de bénéfices qui résultent des accords mettant fin à ces antagonismes ;

Considérant que malgré des efforts méritoires, la Société « Le Nickel » sera dans l'impossibilité d'établir une exploitation rationnelle (Mines plus métallurgie) fonctionnant normalement dans cette atmosphère morale et que son autorité sera insuffisante pour venir à bout des combinaisons déjà signalées ;

Considérant le petit nombre d'intéressés dans les questions minières ;

Considérant que la Puissance publique ne peut abandonner ainsi un sous-sol qui est l'un des plus riches connus de l'Union française ;

Considérant l'absence de liaisons aériennes pratiques et rapides entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole et entre la Grande-Terre et les îles des possessions françaises du Pacifique ;

Considérant que la Nouvelle-Calédonie doit voir croître son importance politique, militaire et administrative dans le Pacifique Sud ;

Considérant la situation agricole et la nécessité d'augmenter la population de la Nouvelle-Calédonie en permettant l'accès à la propriété de jeunes colons, transplantés en groupes importants et aidés pendant leurs premières années par un service agricole étoffé ayant procédé à l'inventaire des sols ;

La Mission d'enquête, tout en pesant combien ce qu'elle préconise heurte ses tendances naturelles, propose des mesures qui doivent à la fois permettre d'améliorer le sort de tous les habitants de la Nouvelle-Calédonie : autochtones, européens, ou étrangers, en sauvegardant les intérêts légitimes acquis et en maintenant les intérêts et l'influence de la Métropole.

Si ces mesures n'étaient pas prises dans un très bref délai, toutes les aventures seraient à craindre. Certes nous ne craignons pas pour l'instant de révolte politique, mais il est bien des manières de perdre un territoire ; la méthode économique n'est pas la moins sûre et les moyens pour cette véritable dépossession de la France sont déjà en place.

Ces mesures seraient les suivantes ;

1° Sans attenter aux libertés essentielles du territoire, apporter au régime politique de la Nouvelle-Calédonie et en particulier au décret du 25 octobre 1946, les modifications nécessaires pour permettre au Commissariat général d'exercer un contrôle efficace dans le sens de la sauvegarde des intérêts légitimes de tous les habitants du territoire et de la Métropole ;

2° Enregistrant avec satisfaction les modifications apportées au régime minier par le Journal officiel du 14 novembre 1954, mais les estimant insuffisantes, la mission estime nécessaire d'envisager dès maintenant la création d'une société d'économie mixte englobant toutes les activités minières de la Nouvelle-Calédonie et de la métallurgie qui en découle. Une première décision dans ce sens pourrait être prise lors de la vente des biens japonais sous séquestre et la formation d'une telle société envisagée dès maintenant pour l'exploitation de ces biens.

Cette Société, dans laquelle l'État aurait obligatoirement la prépondérance en capital ou en moyens d'action, devrait, pour sauvegarder les intérêts acquis, faire appel au concours de toutes les parties actuellement intéressées et éventuellement aussi à des capitaux étrangers.

Si la création de cette Société d'économie mixte se heurtait à des difficultés insurmontables, il ne resterait plus alors d'autre solution que la nationalisation pure et simple ;

3° Commencer le programme du paragraphe 2 par la création rapide de la Société d'économie mixte de la Yaté, dont le projet technique est au point et qui est nécessaire à l'équipement énergétique de la Grande-Terre ;

4° Créer une Direction des services agricoles chargée de rechercher, par l'étude des sols et par des mesures appropriées, la meilleure solution au problème agraire permettant un accroissement rapide de la population du territoire ;

5° Améliorer les moyens de transport aériens français entre les différentes possessions françaises du Pacifique en envisageant de doter le territoire de deux hydravions ;

6° Envisager de faire du territoire un centre militaire et administratif capable de rayonner sur l'ensemble des possessions françaises du Pacifique et d'assurer l'influence de la France dans cette partie du monde.

Source : rapport d'enquête fait au nom de la Commission de la production industrielle sur la Production minière de la Nouvelle-Calédonie par les sénateurs COUDE DU FORESTO et BOUSCH. Annexe au procès verbal de la séance du 25 novembre 1954 du Conseil de la République. Document communiqué par O. Houdan, doctorant en Histoire.

Commentaire : les compétences minières sont attachées à l'époque à la Nouvelle-Calédonie, on craint visiblement la perte de cette colonie qui offre les potentialités les plus riches de l'Union. Ce rapport a sûrement compté dans la volonté du gouvernement français conduit par de Gaulle de revenir à une centralisation des pouvoirs à partir de 1958, elle aboutit en 1963 à la loi Jacquinot restituant les compétences minières au gouvernement central. Cette disposition met aussi en difficultés M. Lenormand, qui par ailleurs, possède 30 000 ha dans le domaine minier (le plus grand après la SLN) et compte s'en servir pour négocier son exploitation avec INCO, une entreprise canadienne.

Document 6 : motion de l'Union Calédonienne, adoptée lors de son III^{ème} congrès

Les représentants du Mouvement d'Union Calédonienne réunis en Congrès territorial les 25, 26 et 27 octobre 1958 à Nouméa,

Estimant qu'ils expriment le sentiment unanime du peuple calédonien,

Proclament solennellement que la Nouvelle-Calédonie est et restera française par un aveu perpétuel et irrévocable de ses habitants ;

Que les liens qui l'attachent à la Mère Patrie sont les liens indissolubles que constituent la communauté de langue, de culture, de civilisation, d'institutions, d'histoire et d'origine d'une partie de sa population, l'adhésion du cœur et de l'esprit de l'autre partie, l'amour commun de la grande Patrie française, le même désir de vivre en commun et de jouir d'une commune organisation, le même culte du souvenir ;

Que ses habitants se refusent à toute autre Communauté que celle de l'Union française ;

Que le peuple français de la Nouvelle-Calédonie et le Peuple français de la Métropole ne formant qu'une seule nation française et qu'en conséquence, la Nouvelle-Calédonie déclare qu'elle renonce solennellement à l'indépendance possible prévue à l'alinéa deuxième de l'article 86 de la Constitution.

Source : *L'avenir calédonien*, organe de presse de l'UC, cité dans Bernard Brou, *1945-1977, 30 ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Société des études historiques, N°31

Commentaire : le référendum sur la nouvelle constitution est l'occasion pour l'UC de réaffirmer son attachement aux liens avec la France.

Les Gaullistes, quant à eux, se félicitent aussi du retour du Général au pouvoir. Ils espèrent mettre un frein à l'influence de l'UC ; à laquelle l'opposition reproche son autoritarisme. Un certain nombre de réformes sont jugées inconsidérées et dangereuses pour les intérêts de la France en Nouvelle-Calédonie.

Document 7 : lettre adressée le 17 juillet 1972 par Pierre Messmer, premier ministre, à Xavier Deniau, secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer

« La Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, bien que vouée à la bigarrure multiraciale, est probablement le dernier territoire tropical non indépendant au monde où un pays développé puisse faire émigrer ses ressortissants.

Il faut donc saisir cette chance ultime de créer un pays francophone supplémentaire. La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique.

À court et à moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés.

À long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire. Il va de soi qu'on n'obtiendra aucun effet démographique à long terme sans immigration systématique de femmes et d'enfants.

Afin de corriger le déséquilibre des sexes dans la population non autochtone, il conviendrait sans doute de faire réserver des emplois aux immigrants dans les entreprises privées. Le principe idéal serait que tout emploi pouvant être occupé par une femme soit réservé aux femmes (secrétariat, commerce, mécanographie).

Sans qu'il soit besoin de texte, l'administration peut y veiller.

Les conditions sont réunies pour que la Calédonie soit dans vingt ans un petit territoire français prospère comparable au Luxembourg et représentant évidemment, dans le vide du Pacifique, bien plus que le Luxembourg en Europe.

Le succès de cette entreprise indispensable au maintien de positions françaises à l'est de Suez dépend, entre autres conditions, de notre aptitude à réussir enfin, après tant d'échecs dans notre histoire, une opération de peuplement outre-mer.

Source : citée dans Daniel Dommel, *La crise calédonienne. Rémission ou guérison ?* Annexe 2, P. 186, L'Harmattan, Paris, 1993.

Commentaire : cette lettre n'a jamais reçu de suite officielle dans la mesure où les gouvernements ne prennent pas le risque d'organiser ouvertement une immigration en Nouvelle-Calédonie. Néanmoins au début des années 1970, l'immigration est encouragée par d'autres voix, le CIPENC notamment (comité interprofessionnel de promotion de l'emploi en Nouvelle-Calédonie) composé de représentant de la Mairie de Nouméa, de l'armée de terre ou de la société Le Nickel, appel à l'immigration dans les journaux ou à la télévision. On estime qu'à cette époque, 5 000 métropolitains, ou encore 2 000 Wallisiens arrivent sur le territoire pour participer au Boom du nickel, les campings fleurissent à Nouméa et dans quelques centres de l'intérieur, tandis que les premières cités ouvrières se construisent dans le chef-lieu, la cité Paribas par exemple.

Cette immigration est massive et bouleverse les équilibres démographiques. Les Kanak se rendent compte qu'ils deviennent minoritaires dans leur pays. Cela alimente la montée de la radicalisation dans la classe politique Kanak, d'autant plus que de nouvelles lois (les lois Billote) viennent juste de retirer à la Nouvelle-Calédonie son autonomie.

Document 8 : la première déclaration d'indépendance en 1975

- Considérant que le Gouvernement français n'a pas voulu dialoguer avec les élus kanaks lors de la dernière mission de l'Assemblée territoriale à Paris,

- Considérant que par cet acte le peuple kanak a été bafoué une fois de plus par le colonialisme français,

- Considérant d'autre part la déclaration de Chirac posant l'alternative : statut actuel (rétrograde) ou indépendance,

- Considérant enfin que le statut actuel aboutira inévitablement à une départementalisation, les Kanaks ici présents, les conseillers territoriaux, les Kanaks de l'Union Multiraciale et de l'Union Calédonienne, les groupes Atsai, Ciciquadry Wayagi et JOC (JEUNESSE ouvrière Chrétienne) Groupe 1878 apportent leur soutien inconditionnel aux élus kanaks qui ont interrompu leur participation de la mission à Paris.

Se déclarent à l'unanimité pour l'indépendance kanake et de ce fait, appuient le communiqué de l'Union Multiraciale du 21 juin 1975.

Chargent les élus territoriaux kanaks pour une motion demandant un référendum sur l'indépendance.

Et enfin envisagent l'envoi d'une délégation kanake à l'ONU et la création d'un parti unique kanak.

Source : communiqué du collectif indépendantiste, à l'issue de la réunion du 25 juin 1975 à La Conception, cité dans, Association pour la fondation d'un institut kanak d'histoire moderne, *Contribution à l'histoire du pays kanak*, numéro spécial de l'avenir calédonien, n°894, édition IKS.

Commentaire

Le contexte : la Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à un contexte plus large, celui de la décolonisation dans le Pacifique. Dans la région, plusieurs colonies obtiennent l'indépendance dans les années 1970. Il s'agit par exemple du Royaume de Tonga et de Fidji en 1970, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu, en 1975 ; les îles Marshall sont constituées en 1979, ainsi que les États Fédérés de Micronésie.

Yann Céléné Uréguei, un dissident de l'UC, fondateur de l'UM (l'Union Multiraciale), est alors président de l'Assemblée Territoriale. Avec l'UC, il a le projet de réinstaller une autonomie interne (confisquée par les lois Billote en 1969) en Nouvelle-Calédonie. Le 7 juin 1975, dans le cadre d'une mission territoriale à Paris, durant laquelle doivent être abordés le statut du territoire et l'impasse budgétaire, Yann Céléné Uréguei, compte proposer un statut de large autonomie interne. Il demande audience auprès du Président de la République, qui la lui refuse. Il réagit dans *le Monde*, avec une déclaration enflammée, dans laquelle il exige un référendum sur l'autonomie.

De retour en Nouvelle-Calédonie, il franchit un pas supplémentaire en réunissant, à La Conception, les quatre groupes indépendantistes. Ils sont très actifs depuis le début des années 1970, ils multiplient les manifestations et les réunions d'information sur tout le territoire (ex : le 24 septembre 1974, ils gênent le traditionnel défilé militaire ; la même année, le drapeau français est brûlé, un monument public est dégradé, il s'agit du bas relief de la statue de l'Amiral Olry, à la gloire de la colonisation, tandis que dans la ville les premiers graffitis, « Calédonie libre » apparaissent). Ces groupes se sont tous prononcés pour l'indépendance kanak. Ils sont 4 à figurer sur le communiqué. Atsaï (groupe d'Ouvéa), Ciciquadry (groupe de Lifou), Wayagi (groupe de Maré) sont issus des *Fouards Rouges*, fondé en 1969 par des étudiants calédoniens, le chef de file, Nidoish Naisseline, est régulièrement sanctionné pour ces actes ; en mars 1972, il est par exemple condamné à 6 mois de prison pour avoir craché sur un préfet. Le groupe 1878, est créé en septembre 1974, par Elie Poigoune, Dewé Gorodey et d'autres.

Les conseillers territoriaux mentionnés sont issus de l'UM (Union Multiraciale) et de l'UC (Union Calédonienne). Trente-quatre autres noms, tous Kanak, venus de l'ensemble du territoire, figurent parmi les participants. Ils signent aussi la déclaration.

Le gouvernement, à Paris, ne semble pas prendre toute la mesure d'une telle décision. Pour calmer les esprits cependant, un conseil ministériel décide le 10 juillet 1975, la création d'un conseil économique et social, la création d'une université du Pacifique, la participation majoritaire de l'État dans le projet industriel du nord, la réforme du statut. Les trois premières décisions, sont des promesses gratuites, elles

n'ont pas été suivies d'effet. La troisième vise aussi à protéger les intérêts français des prétentions d'INCO qui cherche à investir dans un projet minier dans le nord. Quant au nouveau statut, il est défini en secret, à Paris, sans concertation avec les élus calédoniens. Voté en 1976, il accroît l'autonomie du Territoire, l'administration est alors placée sous la double commande, du représentant de l'État, devenu le Haut-Commissaire, et d'un « conseil de gouvernement ».

Politiquement, le pas est néanmoins franchi. À partir de cette déclaration, l'indépendance devient le nouvel enjeu autour duquel les forces politiques se définissent désormais. En mai 1976, le Palika est créé, il regroupe plusieurs des mouvements cités plus haut. Dans une démarche unitaire du peuple kanak (qui ne verra jamais le jour), il propose de donner une définition politique, économique et culturelle à l'indépendance.

Au huitième congrès de l'UC, à Bourail, du 21 au 22 mai, c'est au tour de l'UC, de se prononcer pour l'option indépendantiste : « l'autonomie est l'étape qui doit conduire les habitants de la Nouvelle-Calédonie à l'Indépendance... qui doit permettre aux Canaques ... premiers occupants ... d'assurer tous ses droits. » Cette nouvelle voie est portée au sein du parti par une nouvelle génération plus radicale, J.M. Tjibaou, P. Declercq, F. Burck, E. Machoro, Yeiwéné Yeiwéné ...

Cette décision produit le départ de plusieurs Calédoniens d'origine européenne. S'engage alors une bipolarisation ethnique de la classe politique calédonienne qui débouchera vers la confrontation générale, celle des événements.

Document 9 : les groupes nationalistes montrent leur détermination dans la ville



Source : *L'histoire du pays kanak*, édition IKS, numéro spécial de l'Avenir calédonien n°894.

Commentaire : manifestation du 7 octobre 1977. On reconnaît, avec le haut-parleur, Elie Poigoune et derrière lui Yann Céléné Uréguei. Cette manifestation est dispersée énergiquement par la police.

Document 10 : appel à l'unité kanak

Monsieur Yann CELENE, Monsieur ISSAMATRO, Monsieur NEOERE, Messieurs GOPEA, POEDI, NEMIA, NEKIRIAI... Ceci est la question que vous pose la majorité des lycéens canaques d'aujourd'hui :

« où allons-nous »

... Après une très longue période de passivité, d'indifférence à l'actualité politique calédonienne et d'hésitation, nous nous sentons maintenant obligés de participer indirectement à la création d'une UNITÉ PUREMENT CANAQUE.

Angoissés, désorientés, perdus,... nous ne trouvons plus de mots pour décrire notre situation morale actuelle. Nous nous demandons la plupart du temps pourquoi notre situation nous mène à l'école. Par obligation ? Par plaisir, pour une ambition ? Peut-être !

Mais laissez-nous vous dire que beaucoup d'entre nous n'aspirent, au travers de leur scolarité, qu'à viser un seul but commun : l'émancipation canaque, à savoir culturelle, sociale, politique et économique ..., laquelle ne sera atteinte qu'après réalisation d'une unité purement canaque ... or, à l'heure actuelle, nous sommes malheureusement en train de constater que la masse canaque est en train de se diviser elle-même : ceci est la conséquence de beaucoup de divergences, de rivalités entre les politiciens canaques ou plus graves encore, de scissions au sein même d'un parti politique canaque. L'Union Multiraciale nous le concrétise parfaitement : lorsque ce parti - le nôtre- est apparu, nous (les lycéens canaques) nous sommes seulement bornés à « CHEGUEVARISER » Nidoïsch NAISSELINE, ou encore LENINISER Yann CELENE etc vu que nous n'avions encore aucune maturité politique. Seulement, nous avons nos héros, des héros canaques.

Héros canaques et de ceux-ci nous en étions fiers !... Des jours ont passé. Notre scolarité devenait plus spécialisée en ce sens que, après le B.E.P.C. nous nous sommes éparpillés dans toutes les branches possibles (Philo, Sciences économiques, Sciences Physiques, Mathématiques élémentaires ... ou Comptabilité, Construction Mécanique, Génie Civil, Électronique, Mécanique Auto etc etc) Parallèlement, nous étions en train de prendre conscience de l'existence canaque au sein de la population calédonienne : beaucoup de problèmes, en particulier le colonialisme, empêchaient le canaque de connaître son « CHEZ SOI »...

Heureusement, le canaque était optimiste en ce qui concerne l'avenir car les politiciens canaques tel Yann, tel NEOERE, tel UKIWE ... en qui il a mis sa confiance totale, défendraient ses intérêts ou présenteraient ses revendications devant l'asphyxie colonialiste.

Hélas, que de mots, que de promesses ! Nous avons lu et relu le programme d'action de l'Union Multiraciale : c'était vraiment extraordinaire ! Or, aucune réalisation propre de l'Union Multiraciale n'a été signalée depuis lors.

Utopie ? Non, nous n'aimerions pas employer ce mot, ce serait alors nous insulter !.

Bref, vous en connaissez la situation actuelle : scissions sur scissions après les *Foulards Rouges*, après le groupe de Monsieur ISSAMATRO, c'est maintenant l'exclusion sans rémission des autres dirigeants canaques (GOPEA, etc....)

Comprenez-nous, nous n'avons aucune connaissance en matière de politique, nous ne voulons pas à travers ces lignes faire une étude satirique sur le remous actuel, dans la masse canaque, provoqués par vos rivalités politiques (ex : ISSAMATRO-YANN).

Nous avons déjà eu l'occasion de discuter avec Monsieur ISSAMATRO, de même qu'avec Monsieur UKEIWE, Monsieur Yann, Monsieur NEOERE, Monsieur Nidoïsch ... qui nous sont apparus maintes fois comme des orateurs très écoutés. Nous avons compris à travers ces rares entrevues que malgré leurs différentes conceptions politiques, ils souhaiteraient TOUS faire immerger de tout ce mélange de civilisations, de mœurs, de cultures, de modes de vie, L'IDÉAL PUREMENT CANAQUE !!!.

Source : Tract diffusé par la cellule des lycéens canaques en novembre 1975. Cité dans Bernard Brou, *1945-1977, 30 ans d'histoire de la Nouvelle-Calédonie*, Société des études historiques, N°31.

Commentaire : en trame de fond, la jeunesse kanak pose ici la problématique de la place du Kanak dans la société calédonienne, alors que dans les années 1970 l'immigration tend à marginaliser démographiquement les kanak.

Le tract se fait aussi l'écho, d'une nouvelle dynamique qui s'affirme, celle de la recherche d'un « idéal purement kanak ». Cette préoccupation est comprise par les aînés. En septembre de la même année s'est tenu Mélanésia 2000, un festival culturel kanak. Il a été préparé minutieusement, pendant des mois, par un groupe conduit par Jean-Marie Tjibaou et Jacques Iékawé, rejoints par l'UICALO et l'UICLF (deux associations kanak chrétiennes). En recueillant ainsi l'adhésion d'un grand nombre de clans, ils ont présenté la richesse et la diversité de la culture kanak, à un large public nouméen. C'est aussi l'occasion pour les jeunes kanak d'asseoir leur quête d'identité, sur une culture qui a su conserver la force de son authenticité, malgré le choc de la colonisation.

Enfin, le tract, fait référence à plusieurs reprises aux divisions politiques.

Il est aussi question ici, des dissensions au sein du parti de Yann Céléné Urégei. Plusieurs exclusions touchent des membres de l'Union Multiraciale. En 1973, Issamatro, Haudra et François fondent le Parti Populaire Calédonien. En 1974,

Néoéré, Laurent, Nékiriaï et Gopéa exclus à leur tour, créent, l'Union Progressiste Mélanésienne.

Document 11 : la naissance d'un nouveau parti : le RPC (1977)

CHARTRE DU RASSEMBLEMENT

Article 1^{er} – Dans le cadre institutionnel du Territoire de la République et dans l'attachement de ses ressortissants à la Nation Française, la collectivité Calédonienne manifeste sa volonté d'affirmer sa personnalité, avec ses particularismes et ses spécificités et, en tant que telle, d'assumer la responsabilité véritable de gérer ses propres affaires, dans la cohérence et l'efficacité.

Article 2 – La Société Calédonienne est une Société pluriraciale et doit demeurer telle quelle, avec les conséquences suivantes :

- Toutes les entreprises de division ou d'exclusive, spécialement celles puisant leur source dans le racisme, doivent être dénoncées et combattues d'où qu'elles viennent et quels qu'en soient les auteurs.
- La promotion de la Société Calédonienne doit être recherchée dans l'harmonie, c'est-à-dire dans l'entente et la compréhension mutuelle entre les ethnies, dans l'élimination des motifs de discorde et dans la volonté d'assurer à tous les habitants du Territoire les mêmes moyens et les mêmes chances.

Article 3 – La notion d'attachement à la France ayant été clairement définie, la Métropole a une double obligation envers la population du Territoire.

1) Faire jouer pleinement la solidarité nationale, compte tenu des difficultés exceptionnelles de l'heure :

2) Reconsidérer le contrôle exclusif de l'État sur l'exploitation des ressources minières du Territoire.

Si tel n'était pas le cas, le Gouvernement prendrait une grave responsabilité envers les Calédoniens, et les conséquences lui en seraient seul imputables.

Article 4 – L'affirmation de la personnalité Calédonienne doit conduire au renouveau. Ce renouveau doit prendre la forme d'un développement des activités industrielles, de la mise en place d'un plan de redressement accéléré, d'un redéploiement et d'une restructuration d'ensemble aux plans économique, budgétaire, fiscal et social.

Mais ce renouveau ne peut s'accomplir que dans le cadre des principes essentiels d'une économie libérale adaptée aux réalités du Territoire, pour une meilleure justice sociale.

Article 5 – En application des options fondamentales définies aux articles ci-dessus, des mesures prioritaires doivent intervenir à échéance immédiate :

1°) Une réforme électorale qui permette un fonctionnement efficace et cohérent de nos institutions, par la mise en place d'une majorité réelle et stable à l'Assemblée Territoriale ;

2°) Une réforme foncière qui assure un règlement équitable du problème des terres dans l'ordre et la légalité ;

3°) Le lancement effectif du projet d'industrialisation du Nord ;

4°) Des mesures de sauvetage économique et, notamment, d'importants investissements publics pour résorber le chômage, un abaissement du coût des frets pour améliorer le pouvoir d'achat et une révision radicale des conditions de crédit, en accédant enfin au Long Terme, dans des conditions similaires à celles de la Métropole

Article 6 – Seul le Rassemblement des Calédoniens, dans la volonté d'entreprendre la défense et la rénovation de leur propre Collectivité, permettra à la Nouvelle-Calédonie de régler ses problèmes présents et de préparer sereinement son avenir.

Calédoniens, unissons-nous.

Source : *Manifeste du Rassemblement pour la Calédonie*, Nouméa le 17 avril 1977, imprimeries réunies de Nouméa.

Commentaire : la naissance du nouveau parti, le RPC, est rendue officielle lors du « grand rassemblement sous chapiteau », à Nouméa, le 17 avril 1977. C'est une initiative de Jacques Lafleur. Il est le fils d'Henri Lafleur, décédé, riche homme d'affaires et sénateur de la Nouvelle-Calédonie pendant de nombreuses années. Plus de 5 000 personnes s'y rendent, tandis que l'idée de les réunir sous un chapiteau, renforce encore l'effet de masse. L'initiative est une réussite. Elle est reconduite à Pouembout en juillet, afin de donner au parti son assise en brousse. Le nouveau parti est constitué d'un noyau solide, regroupant les membres de l'ex-rassemblement d'Henri Lafleur, le mouvement des jeunes Giscardiens, une partie de l'UNR (droite républicaine, fondée par H. Bonneau dans les années 1940). Se rallie aussi, l'AICLF de Charlemagne-Matayo. Si le Rassemblement est à majorité européenne, des personnalités du monde kanak s'y retrouvent aussi, il s'agit de protestants, tels Matayo Wetta, Auguste Reybas, Néa Gallet ; ou encore de catholiques, derrière la participation de Michel Kauma. Une cause les rassemble : la défense de la Calédonie française face à la montée de l'idée d'indépendance kanak.

En 1977, néanmoins, le parti reste aussi très attaché à défendre la « personnalité calédonienne ». Elle est rappelée avec force dans la charte. Dans le manifeste d'où est retirée cette charte, toute une partie est consacrée à « l'affirmation de la personnalité calédonienne », « l'âme de notre combat et la voie de notre salut »

(P.24). Elle est définie « comme une collectivité pluriraciale au dosage harmonieux, véritable petite nation au sein de la nation française » (P.26). Pour défendre cette idée de la Nouvelle-Calédonie, le RPC combat le « racisme », notamment celui qui consisterait à donner plus de droits aux premiers occupants sur les autres. Pour contrecarrer les mouvements nationalistes kanak, le RPC appelle à « l'entente » entre les communautés culturelles, « l'entente avec la métropole ». Conscient des retards et des déséquilibres de la société calédonienne, il propose des réformes économiques (de type libéral), des aides pour lutter contre le chômage, une réforme foncière, pas seulement au profit des clans kanak spoliés, mais destinée à tous les Calédoniens désireux de se lancer dans l'agriculture. Il appelle aussi à plus de solidarité nationale, qui se justifie pleinement « par la nature même des choses. Nous sommes des nationaux et l'État a toujours accordé son aide ou des mesures d'adaptation aux régions, provinces ou départements, en butte à des difficultés ou des situations particulières ». La solidarité nationale se justifie aussi, selon le manifeste du RPC, « parce que l'État nous doit une légitime compensation à une politique qui a fait primer l'intérêt national au détriment de celui de la collectivité calédonienne ». Le manifeste rappelle que « les difficultés économiques actuelles résultent, en grande partie, de la confiscation au profit de la Métropole de l'exercice, sur le Territoire, de toute prérogative en matière minière et métallurgique, par le gel de l'industrialisation minière et par une politique d'indépendance économique stérile et nuisible qui a provoqué l'installation d'activités minières et métallurgiques concurrentes des nôtres, en pays étrangers » (P.31 du manifeste du RPC).

Ce programme se rapproche beaucoup du concept de l'autonomie, et pourtant il s'en défend avec force, lui préférant une large décentralisation administrative : « l'autonomie interne ne peut avoir qu'un caractère provisoire, c'est un pallier dans le séparatisme, dans le processus d'accession à l'indépendance » (P.32)

Le RPC devient le RPCR en 1978, après la visite de Jacques Chirac, le 21 juillet. Le Mouvement Libéral Calédonien (J. Lèques, Nagle, R. Frouin, ...) rentre dans sa mouvance.

Ses succès électoraux sont rapides, il devient dès septembre 1977, quelques mois après sa création, le premier parti de l'assemblée territoriale, avec 12 sièges sur 35. Ce n'est cependant pas suffisant pour gouverner seul, dans une assemblée où le pouvoir est dispersé entre 11 partis (6 partis pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République : 19 conseillers ; 4 partis autonomistes ou indépendantistes : 13 conseillers ; le PS est plutôt neutre dans ce débat, il a 3 conseillers.) Au Conseil de Gouvernement, le RPC est représenté par 5 conseillers, les deux autres sont issus de l'UC.

Le 12 mars 1978, Jacques Lafleur est élu député de la deuxième circonscription au 1^{er} tour. En 1979, alors qu'une loi modifie le statut du territoire et impose aux partis de franchir la barre des 7,50 % des inscrits pour obtenir un siège (principe pour lequel le RPCR a milité), le parti de J. Lafleur doit s'allier à la FNCS (Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne, créé en 1978 par J.-P. Aïfa) pour exercer le pouvoir

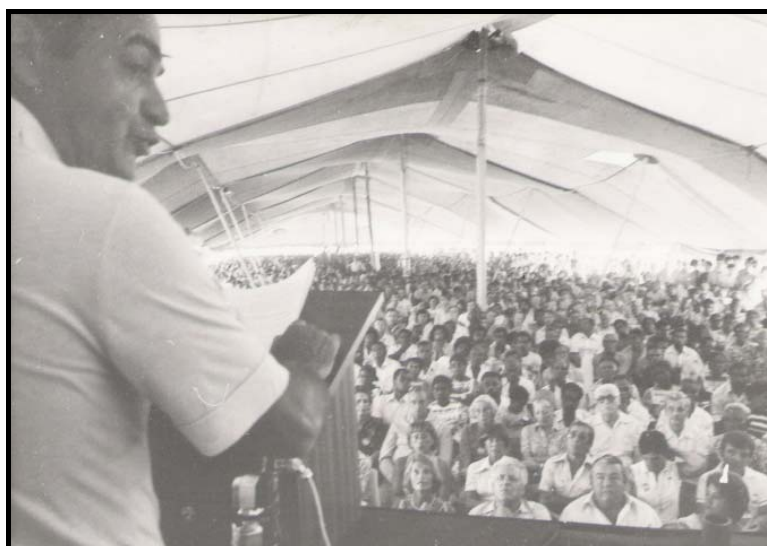
au conseil de gouvernement ; tandis que les partis indépendantistes se sont regroupés dans le FI. Le climat s'est considérablement détérioré sur le territoire : meurtre du secrétaire général de l'UC, Pierre Declercq, le 19 septembre 1981, émeutes violentes dans la ville (en novembre 1981) , revendications et occupations de terres appartenant à des descendants de colons en brousse, à Koné, Poindimié, La Foa, Pouebo, ...

En métropole, une nouvelle majorité socialiste arrive au pouvoir en mai 1981. Pour le RPCR, c'est une menace de plus contre le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République, les socialistes s'étant souvent exprimés en faveur des partis indépendantistes.

L'alliance avec la FNSC ne dure pas. En 1982, le RPCR, bien que majoritaire aux dernières élections, doit céder le conseil de gouvernement à un groupe constitué de 4 conseillers du FI, 2 conseillers de la FNSC, et 1 conseiller RPCR indépendant. C'est le Gouvernement Tjibaou. Le RPCR dénonce cette alliance, demande la dissolution de l'assemblée et l'organisation de nouvelles élections. Un commando de 60 personnes, prend d'assaut l'enceinte de l'Assemblée territoriale et molestent les élus indépendantistes. D'immenses manifestations se tiennent dans la ville à l'appel du RPCR. Celle du 18 mai 1983 regroupe 30 000 personnes. Elle se veut pacifiste.

Il faudra attendre novembre 1984 pour la tenue de nouvelles élections mais elles sont largement boycottées par les indépendantistes. C'est l'ouverture de la période appelée *Les Évènements*.

Document 12 : « le rassemblement sous le grand chapiteau »



Source : document personnel cédé par Jacques Lafleur

Commentaire : il s'agit de la grande réunion du 17 avril 1977 durant laquelle est créé le RPC.

Document 13: les opposants à l'indépendance kanak



Source : document personnel cédé par Jacques Lafleur

Commentaire : une des vastes manifestations organisées par le RPCR entre 1982 et 1983 en opposition au gouvernement Tjibaou (FI et FNCS).

Document 14 : déclaration commune du 12 juillet 1983 issue de la table ronde de Nainville-les-Roches

« 1) – Volonté commune des participants de voir confirmer définitivement l'abolition du fait colonial par la reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans des institutions à définir.

2) – Reconnaissance de la légitimité du peuple kanak premier occupant du territoire se voyant reconnaître en tant que tel un droit inné et actif à l'indépendance dont l'exercice doit se faire dans le cadre de l'autodétermination prévue et définie par la Constitution de la République française, autodétermination ouverte également pour des raisons historiques aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak.

3) – Favoriser l'exercice de l'autodétermination est « une des vocations de la France » qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance. Il faut préparer cette démarche vers l'autodétermination qui sera le fait du peuple calédonien défini par la logique ci-dessus admise, lorsqu'il en ressentira la nécessité. Pour préparer cette démarche, chacun est conscient qu'il faut élaborer un statut d'autonomie interne qui sera spécifique, qui sera évolutif et qui marquera donc une phase de transition en prenant en compte les données politiques et économiques car il n'y aura de développement économique qu'avec la stabilité politique.

Source : Daniel Dommel, *La crise calédonienne. Rémission ou guérison ?* Annexe 5 P.193, P. 186, L'Harmattan, Paris, 1993.

Commentaire : cette déclaration a recueilli l'accord de la FNSC (Fédération pour la Nouvelle Société Calédonienne), du Front indépendantiste et fait l'objet de réserves du RPCR qui refuse de la signer.

Le climat politique s'est rapidement dégradé depuis le début des années 1980. Le changement de majorité en France y contribue largement. Il est interprété par les indépendantistes comme une chance de faire aboutir leurs revendications. Le camp adverse, le RPCR, y voit le plus grand des dangers et compte bien s'opposer à toute réforme qui irait dans le sens des thèses défendues par les indépendantistes, principalement la réforme foncière débutée sous la Présidence de Valéry Giscard d'Estaing par Paul Dijou, Secrétaire d'ÉTAT aux DOM-TOM.

La tension politique se traduit déjà par de nombreux actes de violence, dont le meurtre non élucidé de Pierre Declercq, secrétaire général de l'UC, le 19 septembre 1981. Les Kanak réagissent par des barrages, lesquels provoquent des contre-manifestations européennes. En janvier 1983, deux gendarmes sont tués, pendant une opération menée, pour récupérer du matériel de travaux publics, appartenant à un entrepreneur avec lequel, la tribu de Kouindé-Ouipouin (commune de La Foa) est en conflit.

Parallèlement à ces événements une nouvelle donne politique s'ouvre en Nouvelle-Calédonie avec un parti centriste, la FNSC (Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne), fondé en 1979. Elle regroupe des dissidents de l'UC, comme J.-P. Aïfa, président du parti, des Gaullistes, comme G. Morlet, des républicains comme L. Cherrier. Avec 7 sièges, aux élections territoriales de juillet 1979, elle participe au Conseil de gouvernement en s'alliant au RPCR. Mais rapidement, la FNSC se rend compte que ses alliés ne veulent pas s'engager dans les réformes économiques et sociales pour lesquelles ils avaient décidé de rentrer au gouvernement. La FNSC, prend alors attache auprès de J.M. Tjibaou, pour créer un conseil de gouvernement commun. En juin 1982, naît ainsi, le gouvernement Tjibaou, par la volonté partagée de Caldoches et de Kanak indépendantistes (regroupés à l'époque dans le Front Indépendantiste, créé en 1979), de gérer ensemble le pays, dans un vaste programme de réformes. Le gouvernement socialiste décide de s'appuyer sur cette dynamique pour réunir les décideurs calédoniens à Nainville-Les-Roches (Essonne), en juillet 1983. La « table ronde » regroupe les parlementaires calédoniens, le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, le président de l'Assemblée territoriale, les représentants du FI, du RPCR, de la FNSC, ainsi que du conseil des grands Chefs coutumiers.

Cette déclaration reconnaît pour la première fois aux Kanak, le « droit à l'autodétermination », en même temps qu'elle confirme l'existence d'un « peuple calédonien », associé à la marche vers l'autodétermination. Les composantes de ce peuple calédonien sont clairement identifiées, il s'agit des Kanak, « les premiers occupants » et des autres ethnies dont la légitimité historique est reconnue.

Le RPCR ne signe pas le texte. Ce texte ne sera jamais oublié, mais dans le contexte de l'époque il n'a pas grande portée. Une autre logique se confirme, celle de la rupture et de l'affrontement des légitimités.